

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

OBJET DE LA DELIBERATION

Gestion différenciée des espaces publics – Zéro pesticide en zone non agricole – Travaux d'engazonnement de parcelles sur le cimetière des Péjoces – Candidature à l'opération « Pour des cimetières vivants » – Demande de subvention

Monsieur Lovichi expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans la continuité du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 prévoit, dans son article 7, des dispositions pour réduire, voire proscrire, l'usage des pesticides en zones non-agricoles.

L'arrêté ministériel du 27 juin 2011 prévoit l'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires et des restrictions d'accès au public, lorsque des substances sont utilisées pour l'entretien et le désherbage des surfaces dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

Plus récemment, les dispositions législatives, qui résultent de la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 dite loi LABBE, conduisent à trouver des solutions alternatives à l'utilisation de pesticides pour l'entretien de l'espace public.

Ainsi, comme d'autres collectivités et en cohérence avec les actions déjà entreprises par la Ville, un plan de gestion différenciée, visant à réduire, voire proscrire, l'usage des pesticides, a été élaboré et mis en œuvre pour l'entretien des espaces verts de la collectivité. Ce plan contribue à la protection de la santé du public et des agents en charge du traitement de ces espaces. Cette démarche s'accompagne d'une mutation vers des techniques d'entretien plus raisonnées et par la mise en place d'une ambitieuse politique environnementale d'aménagements et d'entretien des espaces, respectueuse de l'environnement, en tenant compte de leur usage, de leur potentialité, de leur localisation et de leur connexion avec la ressource en eau.

Dans ce cadre, il est prévu de réaliser des travaux d'engazonnement des allées du cimetière des Péjoces sur les parcelles H, G, 4 et 5, travaux qui permettront d'accroître les objectifs de réduction de pesticides, ce qui contribuera à atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 8 878,00 € HT.

Il est proposé de solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues pour ces travaux d'engazonnement des allées du cimetière, notamment auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de la dépense HT :	8 878,00 €
Aide sollicitée auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté :	7 102,40 €
Autofinancement HT de la Ville de Dijon :	1 775,60 €

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – m'autoriser à solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville de Dijon pour le financement des travaux d'engazonnement des allées du cimetière des Péjoces, notamment auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

2 – m'autoriser ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ